

Plus de 39% des policiers municipaux équipés en armes à feu en 2013

Selon le ministère de l'Intérieur, 7815 policiers municipaux étaient dotés d'armes à feu dans l'exercice de leurs missions en 2013. Soit plus de 39% des 19 925 agents de police municipale en France. Une proportion en hausse par rapport à 2012.

Dans une réponse à une question du député UMP Lionel Tardy publiée le 30 septembre dernier au Journal Officiel, le ministère de l'Intérieur a révélé une série de chiffres sur le nombre de policiers municipaux ainsi que leur catégorie d'armement.

19 925 PM en France - L'on apprend ainsi qu'en 2013, il y avait 3 852 services de police municipale en France pour un total de 19 925 agents. Parmi eux, 16 349 étaient armés (82%) dont la quasi-totalité (16 078) est armée d'armes de catégorie D (qui ne sont ni des flashballs, ni des pistolets à impulsions électriques, mais essentiellement des tonfas). Principale information : 7 815 agents de police municipale étaient dotés d'une arme à feu en 2013, soit 39,22% des effectifs.

CATÉGORIE D'ARMEMENT	NOMBRE D'AGENTS de police municipale
Armes à feu de catégorie B	7815
Flashballs de catégorie B	1396
Flashballs de catégorie C	904
Pistolets à impulsions électrique (catégorie B)	452
Armes de catégorie D	16 078

Nouvelles classifications des armes - Des chiffres qui sont à la hausse par rapport à l'enquête de la Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) réalisée en 2012 et révélée alors par le Club prévention sécurité. En effet, à cette époque, 15 765 agents étaient armés et 38% de l'effectif total étaient équipés en armes à feu. Le nombre de policiers municipaux en France a également augmenté puisqu'ils étaient 19 405 en 2012.

Pour la première fois, cependant, la mise à jour des chiffres sur l'armement apparaît selon une nouvelle classification des armes. La première correspond aux armes à feu de catégorie B (7815 agents soit 39% des effectifs), la seconde aux flashballs de catégorie B (1396 agents soit 7% des effectifs), la troisième aux flashballs de catégorie C (904 agents soit 4,5% des effectifs), la quatrième aux pistolets à impulsion électrique -catégorie B- (452 agents soit 2,2%) et enfin la dernière aux armes de catégorie D (16078 agents soit 80,7%).

Informations confidentielles... non détaillées - Si ces nouvelles données permettent de mesurer quantitativement l'évolution des polices municipales, l'analyse géographique est en revanche réduite à la portion congrue, comparativement aux éléments quasi-exhaustifs fournis l'année d'avant par la DLPAJ. Le ministère se limite en effet à préciser que « les départements urbains du sud-est de la France, de la région lyonnaise, de la région Ile-de-France et du Nord comptent parmi les plus forts taux d'équipement ». Sans plus de détails.

Contrairement à ce qui lui avait été réclamé par le député Lionel Tardy fervent défenseur de l'ouverture des données publiques, l'Intérieur a refusé de délivrer la répartition géographique exacte de ces informations : pour des «raisons de confidentialité», explique la place Beauvau, les statistiques commune par commune n'ont pas pu être publiées.

Source : Club Prévention Sécurité – La Gazette des Communes.

